NATIONS
UNIES

S



# Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/969
14 septembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

## LETTRE DATÉE DU 10 SEPTEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de faire référence à la résolution 1212 (1998) du Conseil de sécurité en date du 25 novembre 1998, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) jusqu'au 30 novembre 1999.

À ma demande, mon Représentant en Haïti, chef de la MIPONUH, M. Julian Harston, quittera Haïti le 18 septembre 1999 pour rejoindre la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, en qualité de Représentant spécial adjoint. Je saisis cette occasion de faire état de ma profonde reconnaissance envers M. Harston pour le dévouement avec lequel il s'est acquitté de ses fonctions en Haïti au nom des Nations Unies.

Ayant procédé aux consultations habituelles, j'ai l'intention de nommer M. Alfredo Lopes Cabral, qui est actuellement Représentant permanent de la Guinée-Bissau auprès de l'Organisation des Nations Unies, comme Représentant spécial en Haïti et chef de la MIPONUH, où il succédera à M. Harston.

Je vous serais obligé de porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

-----

99-26343 (F) 140999 140999